

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉPLOIEMENT DU PASS COLO DÈS L'ÉTÉ 2024

Jeudi 11 avril 2024

En cette première semaine de vacances scolaires de la zone C, **Sarah El HAÏRY**, ministre déléguée chargée de l'enfance, de la jeunesse et des familles, s'est rendue à la Grande-Motte le jeudi 11 avril 2024 pour lancer le **Pass colo**.

Mis en place par le Gouvernement dans le cadre du [Pacte des solidarités](#), cette nouvelle aide aux familles modestes mais aussi des classes moyennes vise à favoriser le départ des enfants en colonies de vacances l'année de leurs 11 ans, moment charnière du passage de l'école primaire au collège. Le Pass colo vise ainsi à élargir les horizons de toute une classe d'âge, à une étape importante, en permettant aux enfants de vivre une première expérience de vie en collectivité. C'est ainsi plus de 600 000 familles qui ont reçu le 9 avril un courrier de la ministre les informant de leur éligibilité à ce nouveau droit.

Conditions d'attribution de l'aide

Le montant du Pass colo est déterminé en fonction du quotient familial et a pour objectif de soutenir en particulier les familles des classes moyennes. L'aide allant de 200 € à 350€ est déduite directement de la facture auprès des organisateurs de séjours conventionnés, sans aucune démarche à effectuer. Le Pass colo n'est valable qu'une fois par enfant, et peut être cumulé avec les autres aides aux vacances.

Le catalogue des séjours éligibles sera disponible dès le 15 avril 2024

Le catalogue des colonies éligibles sera consultable par les familles sur le site dédié : <https://www.jeunes.gouv.fr/passcolo>. Le Pass colo s'applique à compter des vacances scolaires d'été 2024 pour les enfants nés en 2013. Il pourra être reporté l'année de leurs 12 ans en cas de non-utilisation en 2024.

Depuis le 2 avril 2024, les organisateurs de séjours qui le souhaitent peuvent être conventionnés auprès du site de gestion [VACAF](#). Par ce partenariat, tous leurs séjours d'une durée de 4 nuitées minimum pourront ainsi être éligibles au Pass colo que les organisateurs s'engagent à prendre en charge.

Pour Sarah El Haïry : « *Je suis convaincue qu'une colonie de vacances c'est le souvenir d'une vie, c'est apprendre sur soi, apprendre des autres, apprendre autrement : la vie en collectivité est complémentaire des apprentissages scolaires. Proposer des activités en plein air, c'est promouvoir le bien-être des enfants, et donc prévenir les soucis de santé mentale, d'obésité, d'attachement aux écrans. Lutter contre les nounous numériques et l'usage déraisonné des écrans pendant les vacances implique de proposer des alternatives aux parents.*

Avec le Pass colo, nous visons un nouveau rite républicain. Ce rite républicain va rejoindre l'entrée à l'école et l'obtention au baccalauréat parmi les moments qui jalonnent un parcours. »